

**Appel d'offres – Lieu déjeuner « Groupama Club Créatrices d'Avenir »
et comité de pilotage « Créatrices d'Avenir », et déjeuner**

Lieu : Initiative Ile-de-France – 25, rue du Général Foy 75008 Paris
Représenté par Rudy DEBLAINE, Délégué Général
Date limite de remise des offres : 12/04/2017

Article 1 - Objet

L'appel d'offres a pour objet la désignation d'un lieu pour accueillir le « Groupama Club Créatrices d'Avenir » et le comité de pilotage « Créatrices d'Avenir » organisé par Initiative d'Ile-de-France. Les objectifs du « Groupama Club Créatrices d'Avenir » sont de faire se rencontrer des créatrices d'entreprise, finalistes ou lauréates du concours « Créatrices d'Avenir », et de les professionnaliser à travers l'organisation de workshops thématiques. Le comité de pilotage « Créatrices d'Avenir » réunit lui l'ensemble des partenaires du concours. Date de l'événement : 25 avril 2017. Horaires : 9h00 à 12h30 « Groupama Club Créatrices d'Avenir » ; 12h30-14h00 Déjeuner ; 14h00-17h00 : Comité de pilotage « Créatrices d'Avenir ». Nombre de participants : environ 20 personnes.

Article 2 - Conditions de l'appel d'offres

Le lieu recherché devra être situé à Paris (75) et accessible en transports en commun et en voiture (parking à proximité). Il devra comprendre une salle de réunion et un espace de restauration. La technique et le mobilier nécessaires sont les suivants : écran - vidéo projecteur – tables – chaises.

Article 3 - Durée

L'appel d'offres concerne un événement de 8 heures. Le délai de validité des offres est de 30 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 4 - Prix

Les prix s'entendent : fermes, unitaires, toutes taxes comprises, réputés établis aux conditions économiques en vigueur au moment de la date limite de dépôt des offres.

Article 5 - Candidature des offres

Offres à envoyer sous forme de devis à Initiative Ile-de-France par mail à l'adresse suivante :
nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

Article 6 - Publication de l'appel d'offres

L'appel d'offres est publié sur le site internet d'Initiative Ile-de-France <http://www.initiative-iledefrance.fr> en date du 10 mars 2017. Il pourra être transféré par mail au prestataire si nécessaire.

Article 7 - Conditions d'attribution

Les offres devront être conformes à l'appel d'offres. L'offre retenue sera celle qui répond au mieux en termes de qualité et de prix, après négociation éventuelle avec les autres offres.